

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 décembre 2020

Le 15 décembre 2020 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic d'Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

Date de la convocation : 9 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 38

Présents : 31

Votants : 37

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, M. DANÉY, M. MARTINEZ, Mme BRISSET, M. ROSSIGNOL, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. CHAMBOLLE, M. DUBOURDIEU, Mme CALATAYUD, M. POHL, Mme CHAPPARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme JOLY, M. PERUCHO, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, Mme GUILLERM, Mme BATS, M. RECAPET, Mme DUBARRY, M. BAGNERES, Mme MARENZONI, M. MANO.

Pouvoirs :
Mme GALLANT à M. ROSSIGNOL
M. CHAUVET à M. ROSAZZA
Mme SAULNIER à Mme BANOS
M. BELLiard à Mme BANOS
M. MARTIN à Mme GUILLERM
M. FRANCOIS à M. DEVOS

Absent : Mme CAZAUX

Secrétaire de séance : M. DUBOURDIEU

FINANCES PUBLIQUES (Rapporteur : Mme LE YONDRE)

Budget Principal de la COBAN

2020-122) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant adoption du Budget Primitif 2021 :**

-		
→	Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	: 40 700,00 €
	dont article 2031 – Frais d'études	: 16 000,00 €
	article 2051 – Concessions et droits similaires	: 24 700,00 €
→	Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	: 181 000,00 €
	dont article 204132 – Départements	: 51 250,00 €
	article 2041412 – Communes membres du groupement	: 68 000,00 €
	article 204182 – Autres organismes publics	: 61 750,00 €
→	Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	: 381 470,00 €
	dont article 2128 – Autres agencements	: 23 600,00 €
	article 21318 – Autres bâtiments publics	: 8 250,00 €
	article 2135 – Installations générales	: 37 025,00 €
	article 2152 – Installations de voirie	: 22 500,00 €
	article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie	: 108 750,00 €
	article 2158 – Autres installations, matériels techniques	: 6 095,00 €
	article 21735 – Installations générales	: 2 200,00 €
	article 2182 – Matériel de transport	: 17 000,00 €
	article 2183 – Matériel de bureau et informatique	: 26 650,00 €
	article 2184 – Mobilier	: 3 825,00 €
	article 2188 – Autres immobilisations corporelles	: 125 575,00 €
→	Chapitre 26 – Participations financières	: 33 869,50 €
	article 266 – Autres formes de participation	: 33 869,50 €
→	Opération 49 – Abris vélos sécurisés	: 48 875,00 €
	chapitre 21 – Immobilisations corporelles	: 48 875,00 €
→	Opération 60 – Nouveau dépôt de la COBAN	: 14 500,00 €
	chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	: 14 500,00 €

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-123) Admissions en non-valeur de produits irrecouvrables

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :**

Exercices	Créances admises en non valeur	Créances éteintes
2010	306,00 €	
2011	518,00 €	69,50 €
2012	427,75 €	282,50 €
2013	317,75 €	94,16 €
2014		216,94 €
2015	295,30 €	
2016	102,76 €	750,25 €
2017	288,25 €	
2018	771,00 €	2 058,57 €
2019	2 998,50 €	
TOTAL	6 025,31 €	3 471,92 €

- **DIT que les dépenses seront inscrites aux comptes 6541 et 6542 du Budget Principal de l'exercice 2020.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe Eau potable

2020-124) Durées d'amortissement des immobilisations

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE d'adopter les durées d'amortissement suivantes à compter de l'exercice 2020 sur le budget annexe de l'eau potable de la COBAN :**

ARTICLE (indicatif)	BIEN OU CATEGORIE DE BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT (en années)
Immobilisations incorporelles		
203	Frais d'études	2
2051	Concessions et droits similaires	2
Immobilisations corporelles		
212/2172	Autres agencements et aménagements de terrains	20
213/2173	Stations d'épuration : Ouvrages lourds	50
213/2173	Stations d'épuration : Ouvrages courants	30
2158/21758	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	30
2156/21756	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15
215/2175	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	15
215/2175	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	8
213/2173	Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	100
213/2173	Bâtiments légers, abris	15
213/2173	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
218/2178	Mobilier de bureau	10
218/2178	Appareils de laboratoires, matériel de bureau	5
218/2178	Matériel informatique	5
218/2178	Engins de travaux publics, véhicules	5

- **DECIDE que les biens acquis pour un montant inférieur ou égal à 500 € seront amortis en une seule année ;**
- **ACTE que toute subvention transférable perçue sera amortie sur la même durée que le bien auquel elle se rattache.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-125) Décision Modificative n° 2 – Exercice 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 2 du Budget annexe de l'eau potable pour l'année 2020 ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	MONTANT
023		Virement à la section d'investissement	253 723,50 €
	023	Virement à la section d'investissement	253 723,50 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION			253 723,50 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	MONTANT
77		Produits exceptionnels	253 723,50 €
	778	Autres produits exceptionnels	253 723,50 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION			253 723,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	MONTANT
21		Immobilisations corporelles	500 000,00 €
	213	Constructions	- 283 000,00 €
	2158	Autres	- 188 000,00 €
	2173	Mise à disposition - Constructions	533 000,00 €
	21758	Mise à disposition - Autres	438 000,00 €
23		Immobilisations en cours	200 000,00 €
	2315	Installations, matériels et outillages techniques	- 1 776 658,00 €
	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 279 030,00 €
	2318	Autres immobilisations corporelles	-302 372,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			700 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	MONTANT
021		Virement de la section d'exploitation	253 723,50 €
	021	Virement de la section d'exploitation	253 723,50 €
10		Dotations, fonds divers et réserves	446 276,50 €
	1068	Autres réserves	446 276,50 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			700 000,00 €

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-126) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe Alimentation en Eau Potable dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant adoption du Budget Primitif 2021 :**

→ Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	: 10.210,00 €
dont article 203 – Frais d'études	: 10.210,00 €
→ Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	: 330.250,00 €
dont article 213 – Constructions	: 70.000,00 €
article 2156 – Matériel spécifique d'exploitation	: 1.250,00 €
article 2158 – Autres	: 9.300,00 €
article 2173 – Constructions	: 133.250,00 €
article 21758 – Autres	: 110.000,00 €
article 218 – Autres immobilisations corporelles	: 6.450,00 €
→ Chapitre 23 – Immobilisations en cours	: 777.650,00 €
dont article 2315 – Installations, matériel et outillage technique	: 73.600,00 €
article 2317 – Immob. reçues au titre d'une mise à disposition	: 569.750,00 €
article 2318 – Autres immobilisations corporelles	: 134.300,00 €

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe de la Déchèterie professionnelle de Lège-Cap Ferret

2020-127) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de la déchèterie professionnelle dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant adoption du Budget Primitif 2021 :**

→ Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	: 14.624,99 €
dont article 2135 – Installations générales	: 12.737,49 €
article 2188 – Autres immobilisations corporelles	: 1.887,50 €

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-128) Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants TTC s'élèvent à :

Exercices	Créances admises en non valeur
2016	91,27 €
2017	327,26 €
2018	979,77 €
2019	2 092,10 €
2020	1 043,74 €
TOTAL	4 534,14 €

- DIT que les dépenses seront inscrites au compte 6541 du Budget Annexe de la Déchèterie Professionnelle de l'exercice 2020.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe des Transports

2020-129) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe des transports dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant adoption du Budget Primitif 2021.

→ Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	:	6.570,00 €
dont article 2051 – Concessions et droits similaires	:	6.570,00 €
→ Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	:	11.500,00 €
dont article 2188 – Autres immobilisations corporelles	:	11.500,00 €

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

ECONOMIE-EMPLOI (Rapporteur : Mme LARRUE)

**2020-130) Compte rendu d'activité du concessionnaire de la ZAC Mios
Entreprises à la COBAN pour l'exercice 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le **Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC)** relatif à la réalisation de la ZAC 2 Mios Entreprises pour l'année 2019, ainsi que ses annexes.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**2020-131) Mise en place d'un fonds d'aide COBAN pour le soutien aux TPE
fragilisées par la crise sanitaire de la COVID 19**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le règlement d'intervention ;
- **AUTORISE** la 2^{ème} vice-Présidente chargée de l'Economie et de l'emploi à signer tout document afférent à la mise en place de ce fonds d'aide ;
- **DECLARE** que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE (Rapporteur : M. MARTINEZ)

**2020-132) Vente aux enchères de matériels de réforme et de biens mobiliers
- Autorisation de mise aux enchères en ligne**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des bennes de collecte ;
- **AUTORISE** le 7^{ème} vice-Président chargé de l'Environnement et du développement durable à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes correspondants, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

ADS (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2020-133) Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de données ADS au SIBA

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE le Président à signer la convention pour la mise à disposition de données liées à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

TOURISME (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2020-134) Eco-destination – Programme 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **FIXE une participation au projet éco destination comprise entre 4 500€ et 5 500€ en 2021 ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat afférente à ce projet, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-135) Modification des statuts de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial – Office de tourisme communautaire d'Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE la modification des statuts de l'EPIC.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES (*Rapporteur : Mme LE YONDRE*)

2020-136) Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emploi d'Ingénieur territorial, de Technicien territorial, de Puéricultrice territoriale et d'Educateur territorial de jeunes enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **INSTAURE le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans les conditions indiquées ;**
- **RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants ;**
- **QUE les crédits correspondants sont calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget ;**
- **AUTORISE la 1^{ère} vice-Présidente chargée des Finances publiques et des Ressources humaines à signer tous les actes nécessaires à la mise en application du dispositif présenté.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-137) Adoption du Plan de formation mutualisé (PFM)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOPTE le plan de formation mutualisé.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-138) Assouplissement de la réglementation interne relative au télétravail

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ENTERINE** l'ensemble des documents joints à la présente délibération, relatif à l'organisation du télétravail au sein de la COBAN, lesquels seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** la 1^{ère} vice-Présidente chargée des Finances publiques et des Ressources humaines à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-139) Mise à jour des dispositifs d'astreintes à la COBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place au sein de la COBAN du dispositif d'astreinte d'exploitation pour la semaine complète et d'astreinte de jour férié, indemnisé sur la base de l'indemnité d'astreinte compensatoire au taux fixé par la réglementation en vigueur ;
- **PRECISE** que sont concernés tous les emplois de toute filière (administrative et technique), dont les directeurs et directeurs généraux au titre de leur grade, les chefs de services, les responsables, les encadrants, tous les grades des cadres d'emplois, des administrateurs, des attachés hors classe, des attachés principaux, des attachés territoriaux, des ingénieurs, des techniciens, agents de maîtrise et adjoints techniques territoriaux ;
- **RAPPELLE** que ces périodes d'astreintes peuvent être effectuées par des agents titulaires ou contractuels ;
- **DIT** que les montants individuels seront actualisés automatiquement au fur et à mesure de leur évolution réglementaire sans que ne soit votée une nouvelle délibération à cette fin.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-140) Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** la 1^{ère} vice-Présidente chargée des Finances publiques et des Ressources humaines à décider, pour l'année 2021, la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Ces emplois sont répartis selon les besoins de la COBAN. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services validés dans le cadre du budget 2021 ;
- **PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif de 2021.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-141) Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2021 de la régie de la déchèterie pour les professionnels

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** pour l'année 2021, la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Ces emplois sont répartis selon les besoins de la régie de la déchèterie pour professionnels. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services validés dans le cadre du budget 2021 ;
- **PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif de 2021.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2020-142) Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ la création de huit postes d'adjoints techniques à temps non complet (29,75/35^{ème}) au tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2021 ;**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 sous le compte « 012 » Charges du Personnel et article « 641 » Rémunération du Personnel.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES (RAPPORTEUR : M. LE PRÉSIDENT)

➤ Décisions du Président

Fait à Andernos-les-Bains,

Le **17 DEC. 2020**

Le Président de la COBAN,



**Maire de Biganos
Bruno LAFON**